

Electricité

2015

Désignation	Electricité, perfectionnement
Référence	1525.5501
Objectif	Etre capable de dépanner des circuits simples en courant alternatif
Participants	Toutes personnes intéressées, monteurs-électriciens, dessinateurs-électriciens, mécaniciens-électriciens
Connaissances préalables	Maîtriser les lois fondamentales du courant continu (calcul de puissance, loi d'Ohm) ou avoir suivi le cours d'initiation
Description	<ul style="list-style-type: none">- Calculs d'impédances en monophasé- Calculs des courants et tensions en mono et triphasé- Calculs des puissances en mono et triphasé- Mesures de circuits alternatifs mono et triphasé- Branchements de récepteurs mono et triphasé- Recherches de pannes
Durée	30 périodes (5 mardis et 5 jeudis de 3 périodes)
Lieu	Ecole professionnelle (Epsic 2000), rue de Genève 63 à Lausanne Salles 301/303
Horaire	Mardi et jeudi de 18h30 à 20h45
Dates	Mardi 3 novembre 2015, Jeudi 5 novembre 2015 Mardi 10 novembre 2015, Jeudi 12 novembre 2015 Mardi 17 novembre 2015, Jeudi 19 novembre 2015 Mardi 24 novembre 2015, Jeudi 26 novembre 2015 Mardi 1 ^{er} décembre 2015, Jeudi 3 décembre 2015
Matériel	Papier, crayon, gomme, règle, calculatrice
Nombre de participants	10 - 15
Prix	Fr. 400.--
Chargés de cours	MM. Mathias Bornet et Denis Schneider
Responsable	Florence Nöding, ligne directe 021/796.33.48

Sous réserve de modifications 22.10.2014

BULLETIN D'INSCRIPTION
Perfectionnement à l'électricité
Cours no 1525.5501

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA :

Localité :

Tél. privé :

Portable :

E-mail :

Date de naissance :

Nationalité :

EMPLOYEUR

Entreprise :

Adresse :

NPA :

Localité :

Tél. :

Fax :

E-mail :

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Fr. 400.--

PAIEMENT PAR :

- Le participant
 L'employeur

Le paiement du cours doit se faire avant le 1^{er} jour au moyen du bulletin de versement joint avec notre facture (qui vous parviendra avec la confirmation d'inscription)

Voir les conditions générales au verso. Lu et approuvé :

Lieu et date : _____

Signature du participant

Timbre et signature de l'entreprise
(en cas de paiement par l'entreprise)

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

1. Romandie Formation se réserve le droit de :

- 1.1 Modifier l'horaire des cours ;
- 1.2 Changer les lieux des cours ;
- 1.3 Annuler un cours en remboursant l'écolage ;
- 1.4 Exclure un/e participant/e au cours en remboursant l'écolage sous déduction des leçons déjà suivies ;
- 1.5 Modifier le montant de l'écolage si le nombre de périodes est augmenté

2. Désistement

- 2.1 Le désistement à un cours peut exceptionnellement être pris en considération s'il est annoncé par lettre signature à la direction des cours 15 jours au moins avant le début des cours, la date d'expédition faisant foi.
- 2.2 En cas de désistement dans les 14 jours qui précèdent le début d'un cours, un montant équivalant au 10 % du prix du cours (mais au minimum de fr. 100.-) est retenu pour couvrir les conséquences et les frais du désistement.
- 2.3 Après le début des cours, le remboursement ne peut être accordé que pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, ou de décès. Le remboursement est effectué sous déduction des périodes déjà suivies ainsi qu'une retenue de fr. 200.- pour couvrir les frais administratifs.

3. Important

- 3.1 Romandie Formation n'assume aucune responsabilité pour les vols et les objets perdus par les participants dans les locaux des cours.
- 3.2 Assurances : les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés.
- 3.3 Romandie Formation ne couvre pas les participants en matière d'accidents.
- 3.4 Le programme des cours, le prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps.

4 © Copyright

- 4.1 © Copyright support de cours : toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de Romandie Formation.